



Le Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, EREA, rectorats, DSDEN, CIO,
établissements d'enseignement supérieur,
Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports...

Groupe de travail ministériel (DGRH) concernant la revalorisation 2023 de l'indemnité mensuelle (IFSE) pour la filière administrative du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP)

→ Séance du jeudi 22 juin 2023

Ce groupe de travail avait lieu dans le cadre des discussions de l'agenda social 2023 de nos ministères. Et vos délégué·es FSU-SNASUB y étaient présentes pour y porter la voix de l'ensemble des collègues, quelle que soit leur catégorie (C, B ou A) et quel que soit leur ministère d'affectation (MENJ, MSJOP et ministère de l'Enseignement supérieur – MESR) tant notre syndicat tente d'obtenir pour TOUTES une revalorisation globale que chacun·e est en droit d'attendre ! **La revalo, il la faut pour toutes et tous !**

Les annonces faites par les représentantes de la DGRH ne vont malheureusement pas dans ce sens. Elles sont limitées aux seul·es agent·es de catégorie C, qui, il est vrai, n'avaient pas été revalorisé·es à la bonne hauteur en 2022.

Nous avons cependant rappelé les éléments de contexte – forts – qui font que c'est la fiche de paye de TOUTES et TOUS qui doit être augmentée de façon significative et urgente !

Pour le SNASUB-FSU, les charges administratives nombreuses et qui se multiplient (bureau des personnels en établissements scolaires, mise en place du Pacte enseignant dans les EPLE, déploiement Op@le/Opér@, services de l'école inclusive, fonctions et mesures RH en pleine évolution...) nécessitent une implication supplémentaire des personnels en l'absence de recrutements nouveaux. Ceci appelle des créations d'emplois pour désengorger les services. Mais aussi une revalorisation tous azimuts des traitements perçus.

Les annonces salariales faites par le ministre en charge de la fonction publique le 12 juin dernier sont très largement insuffisantes; ce bricolage de mesures ne compense même pas l'inflation. Un décrochage complet existe entre les traitements mensuels, le coût de la vie et la complexification de nos tâches et missions.

La revalorisation indemnitaire 2023, telle que présentée par la direction générale des ressources humaines ce jeudi 22 juin :

- **675 euros bruts/année, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, pour toutes et tous les adjoint·es administratifs du MENJ et du MSJOP**; ce montant brut est forfaitaire; il concerne toutes les académies; la logique voudrait qu'il vienne majorer les montants annuels des cartographies indemnitaires concernées, avec ou sans référence de grades. **la revalorisation mensuelle brute est donc de 56,25 euros bruts**;
- **les personnels des établissements publics nationaux (CANOPE, CNED, ONISEP...) sont concerné·es**;
- **les personnels du MSJOP aussi!** Qu'ils ou elles exercent dans les services ou bien dans les établissements...
- **les organisations syndicales présentes au GTm ont demandé à ce que cette revalorisation bénéficie aussi aux collègues promu·es dans le corps des SAENES au 1^{er} septembre** et ayant exercé dans ce corps depuis le

début de l'année 2023; idem pour les collègues parties en retraite au 1^{er} septembre 2023.

- **l'enveloppe globale de cette revalorisation circonscrite aux 22 000 adjoint-es administratifs concerné-es (environ) des MENJ et MSJOP est d'environ 15 millions d'euros pour 2023.**

Un groupe de travail ministériel (DGRH) aura lieu le jeudi 13 juillet prochain pour discuter de la revalorisation 2023 des personnels ITRF des MENJ et MSJOP.

Notre commentaire syndical : coup de froid et de frein sur la requalification de la filière administrative de nos ministères! **Effet post élection présidentielle oblige ?**

On est tout de même bien en droit de se poser la question! Alors que le plan ministériel débuté en 2021 doit se clore en 2026, la mesure indemnitaire prévue pour 2023 ne sera finalement qu'une mesure 2022 différée, tant le traitement des Adjoint-es administratifs en 2022 avait choqué, tant par son contenu (faible) que par son calendrier de mise en œuvre.

Du coup, en 2023, 675 euros bruts pour les AdjAENES mais rien pour les Attaché-es ni pour les SAENES! Rien pour œuvrer à la convergence interministérielle de l'IFSE; pourtant, l'écart constaté demeure important malgré l'effort consenti en 2021 et surtout 2022, pour les personnels des catégories A et B.

À l'heure où bon nombre de collègues AAE, SAENES et AdjAENES s'échinent à «déployer» Op@le ou Oper@, à « survivre » dans RenoIRH, à « naviguer » à vue dans les méandres — issues de la loi 3DS — de l'autorité fonctionnelle sous voie hiérarchique, sans évoquer toutes celles et ceux qui — ayant découvert les mesures annoncées par le ministre de la Fonction publique le 12 juin dernier — constatent avec amertume les dégâts présents de l'inflation sur leur pouvoir d'achat, sur leur capacité à vivre dignement de leur travail, ce coup de frein 2023 est indigne d'un employeur qui surcharge tant la barque de ses agents! La revalorisation, il la faut pourtant pour TOUTES et TOUS!

Pour les personnels du MENJ comme du MSJOP, mais aussi pour les personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)... **À DGRH unique, revalorisation globale, quel que soit le ministère d'affectation! C'est ce que revendique le SNASUB-FSU,** pour les personnels administratifs, ITRF, des Bibliothèques, titulaires et contractuel-les.

La FSU et le SNASUB-FSU exigent donc de nos ministères (MENJ, MSJOP et MESR) le déblocage d'enveloppes budgétaires supplémentaires, en 2023 (loi de finances rectificative ?) pour mettre en œuvre une revalorisation globale de nos filières professionnelles hors enseignantes.

Après tout, il existe bien des groupes de travail ministériels pilotés par la DGRH communs aux 3 périmètres ministériels : concernant les violences sexistes et sexuelles (VSS), la protection sociale complémentaire (PSC). À quand un groupe de travail commun piloté par la DGRH et concernant une revalorisation globale des personnels hors enseignants de nos 3 ministères... Pour mettre enfin en œuvre des mesures les mêmes pour toutes et tous. C'est ce que revendiquent la FSU et le SNASUB-FSU, avec force!

Pour vivre dignement de notre travail et faire reconnaître nos métiers et missions, au service du public...

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

Outre un minimum fonction publique qui doit pouvoir être porté à 1850 euros nets mensuels, la revalorisation salariale d'ensemble doit se construire sur 4 axes :

- **70 points d'indice pour rehausser l'ensemble de la grille de rémunération et en finir avec le décrochage des rémunérations de la fonction publique;** il s'agit d'une mesure de remise à flot de l'ensemble des rémunérations de la fonction publique qui décrochent depuis trop longtemps;
- **la revalorisation du point d'indice pour le porter à 6 euros bruts** pour tenir compte de la réalité du pouvoir d'achat perdu depuis 15 ans;
- **l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation** pour éviter que ne se renouvelle la situation de dévissage des rémunérations indiciaires;
- **la revalorisation et l'intégration au traitement indiciaire des primes et indemnités mensuelles** représentant un complément salarial palliant la faiblesse des grilles indiciaires. Il s'agit de reconnaître aux carrières toute leur valeur, de préserver l'égalité de traitement en matière de rémunération aussi et que les pensions de retraites soient effectivement calculées sur la base d'un indice qui reconnaît la réalité du travail et de l'engagement au service de l'intérêt général qui structurent les vies professionnels de toutes et tous.



→ Le site web du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>



→ Le SNASUB-FSU sur Facebook

<https://www.facebook.com/SnasubFsuNational>



→ Le SNASUB-FSU sur Twitter

https://twitter.com/snasub_fsu



→ Le SNASUB-FSU sur LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu>